



Protocole d'accueil Service enfance-jeunesse

Juin 2020

SOMMAIRE

1. Préambule

2. Règles et conditions d'organisation des accueils collectif de mineurs

- a. Le public
- b. Les familles
- c. Les encadrants
- d. Les activités
- e. L'entretien
- f. Les mesures sanitaires
- g. Conduite à tenir lors d'une suspicion ou cas avéré de covid-19

3. Spécificités de chaque accueil

- a. Accueil périscolaire Tilleulière
- b. Accueil périscolaire Clos du Moulin
- c. Centres de loisirs Clos du Moulin, Orée du bois et Tilleulière
- d. Espace jeunes

1. Préambule

Dans le contexte sanitaire actuel, les différents ministères ont mis en place des protocoles sanitaires afin de permettre aux enfants d'être accueillis dans les conditions nécessaires à leur sécurité. Ce présent document présente aux familles l'organisation et les règles mises en place au sein des accueils méridiens et périscolaires des deux écoles publiques ainsi que sur les centres de loisirs en détaillant les mesures communes en premier lieu, puis les fonctionnements spécifiques à chaque accueil.

2. Règles et conditions d'organisation des accueils collectifs de mineur

a. Le public

Dans chaque espace, des consignes spécifiques seront mises en place afin d'éviter que les différents groupes d'enfants soient mélangés.

Les enfants de plus de 11 ans devront porter un masque.

b. Les familles

Dans le cadre du protocole sanitaire, des sens de circulation ainsi qu'une signalétique, ont été élaborés, afin que les familles puissent déposer leurs enfants dans leurs espaces d'accueil respectifs. Cependant, les familles ne sont pas autorisées à pénétrer dans l'enceinte des bâtiments.

Il appartient aux familles de prendre la température de leur enfant, et de prévenir en cas de tout symptôme pouvant faire penser au covid-19 (fièvre, fatigue, toux sèche). Il est possible de faire des auto diagnostics sur le site du gouvernement (www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientation-medicale)

c. Les encadrants

Chaque animateur aura un masque et sera garant du respect des gestes barrières, tout en s'assurant du bien-être des enfants.

Autant que possible les animateurs seront sur les mêmes groupes afin d'éviter une contamination plus large s'il y avait lieu.

d. Les activités

Les groupes seront composés de 12 enfants maximum, 10 lors de sorties, animateur compris. Ceci ne remet pas en cause les taux d'encadrements spécifiques à chaque accueil (1 pour 8 pour les 3-6 ans). Le matériel nécessitant une manipulation de main en main sera évité (ballons, livres, crayons...). Des espaces de quarantaine pour les objets seront mis en place et ces derniers seront désinfectés après utilisation.

e. L'entretien

Les espaces seront nettoyés après les accueils des enfants, une attention particulière sera apportée à tous les points de contact (poignées de portes, interrupteurs, toilettes).

Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont prévus sur les lieux d'entrées et de sorties, plusieurs points d'eau avec savons sont disponibles sur les sites.

Les locaux seront aérés plusieurs fois par jour.

f. Les mesures sanitaires et gestes barrières

Le nombre d'enfants accueillis dans chaque espace sera défini en fonction de la taille de l'espace afin de pouvoir respecter les distances nécessaires. Les encadrants feront respecter les consignes sanitaires et seront attentifs à sensibiliser les enfants tout en expliquant les raisons.

g. La restauration

Les mesures d'hygiène et de sécurité seront mises en place sur les repas (distanciation, nettoyage des tables entre chaque repas, lavage des mains ...). Les fonctionnements sont différents en fonction des possibilités humaines et techniques des lieux d'accueils. L'organisation précise de chaque espace sera donc expliquée sur le point 3.

h. Mesures prises en cas de suspicion d'infection covid-19

L'enfant ou l'animateur sera isolé et accompagné d'un adulte jusqu'à son départ du centre. Une information sera faite auprès de toutes les familles du groupe concerné.

Le retour de ce dernier ne pourra pas se faire sans certificat médical

Le processus de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions des autorités sanitaires.

3. Spécificité de chaque accueil

a. Accueil périscolaire Tilleulière

- Horaires : de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h45
- Restauration : goûter fourni par l'accueil périscolaire, pris en extérieur si la météo le permet
- Effectif : 10 enfants maternels, 20 enfants élémentaires (accueillis sur trois espaces distincts, 10 enfants par espace)

b. Accueil périscolaire Clos du Moulin

- Horaires : de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h45

- Restauration : goûter fourni par l'accueil périscolaire, pris en extérieur si la météo le permet
- Effectif : 10 enfants maternels, 20 enfants élémentaires (accueillis sur trois espaces distincts, 10 enfants par espace)

c. Centre de loisirs maternelle Clos du Moulin, Orée du Bois et Tilleulière

- Horaires : péri-centre de 7h30 à 9h15 et 17h30 à 18h45. Le mercredi, accueil à la journée uniquement.
- Restauration : panier repas dans un premier temps
- Effectif : 70 enfants maximum dans un premier temps le mercredi (30 Clos du Moulin, 20 Orée du Bois et 20 à la Tilleulière), les groupes seront construits en fonction des tranches d'âges.

d. Espace jeunes

- Horaires : mercredi 13h30-16h00 ou 16h30-19h00 ou samedi 14h-16h30, maintien d'une animation en ligne sur le DISCORD le vendredi soir de 20h à 22h30
- Restauration : pas de restauration, ni de goûter dans un premier temps
- Effectif : 20 jeunes maximum dans la structure, ils seront accueillis en fonction de leur collège (Petite Lande, Saint Blaise et Saint Paul) sur un des trois créneaux. Les jeunes venant d'autres groupes scolaires seront rattachés à l'un des trois créneaux en fonction des affinités.